

## UN MARCHÉ RURAL: CORLEONE EN SICILE. 1375-1420

HENRI BRES  
*Université de Paris-Nanterre*  
*(France)*

### SOMMAIRE

1. Un marché hiérarchisé et ordonné.- 2. Le grand échange et ses rythmes.- 3. Drapiers gentilshommes et tanneurs juifs.

Au centre du Val de Mazara, Corleone occupe en Sicile une situation et un site exceptionnels. Encadrée d'ensembles forestiers depuis longtemps grignotés et rejetés sur les hauteurs de Godrano et la Rocca Busambra au Nord, de Prizzi, de Rifesi et de Palazzo Adriano à l'Est, la ville lombarde domine, à 661 m d'altitude, une vaste conque dont les croupes vont de 260 à 418 m. Le terroir céréalier et herbager que dominant de hautes montagnes (1615 à la Busambra, 1197 à Colomba, 1457 à Barraù, 1180 à Genuardo) est proprement démesuré: plus de 229 km<sup>2</sup>, 14.000 salmes de terre, pour le terroir municipal du XIXe et du XXe siècle, 30 km d'Ouest en Est, de Prizzi aux fiefs de Salemi, et 35 km à vol d'oiseau de Corleone à Palerme. Corleone est en effet le seul habitat permanent du bassin du Belice, et la disparition des casaux de l'archevêché de Monreale, entre le XIIIe et le XIVE siècle, a laissé ses entrepreneurs agricoles en concurrence avec ceux de Palerme pour l'exploitation de la terre et de l'herbe des fiefs de l'archevêque et des grands établissements ecclésiastiques de Palerme. L'abondance de la terre est telle que chacun des laboureurs, "borgese", "massaro", est autorisé par la Coutume de Corleone à enclore 5,25 hectares par charruée pour l'alimentation de ses boeufs.

"Anuario de Estudios Medievales", 24 (1994)

Refondée en 1240 par Frédéric II, qui l'a peuplée d'immigrants lombards menés par des grands seigneurs gibelins, Corleone occupe une situation stratégique: reliée à Palerme par une pénétrante, qui franchit l'Oreto au Pont de Corleone, puis escalade la montagne, elle est à 30 milles de Salemi, à 15 de Castronovo, et à 20 de Sciacca, par des routes plus planes, sinon plus faciles. La rareté des habitats limite cependant l'activité routière: autour de Corleone, à peine cinq "terres", Sambuca, Giuliana, Burgio, Bisacquino et Prizzi, qui comptent au total, en 1376, 1790 maisons (8 à 9.000 habitants) dont 1236 maisons et 5.000-5.700 habitants à Corleone. L'aire marchande est donc limitée, mais c'est le cas dans la plupart des "terres" siciliennes, dont les terroirs sont généralement immenses. L'altitude est un obstacle sérieux au passage de grandes voies de communication: pendant l'hiver 1420-1421, les notaires notent que Corleone est isolée par les chutes de neige (*Parsi ki la terra si ysolassi*, écrit l'un d'eux). Les passages de la montagne sont difficiles et le seul moyen de communication le mulet, par caravane, *redina*, de cinq ou de six, capable de porter 600 kg au total. Les transports de pondéreux, de Sciacca à Palerme, de Girgenti à Trapani, se font par mer. Seuls les voyageurs et quelques marchandises précieuses, comme les esclaves, prennent la voie de terre.

Corleone offre donc, pour l'étude d'un marché local, des conditions tout à fait semblables à celles de gros bourgs comme Castrogiovanni (Enna), Piazza, Caltanissetta, Troina, ou encore Mistretta et Noto, proches de la mer cependant. Elle diffèrent au contraire tout à fait de celles de Polizzi, entourée d'un groupe massif d'habitats également peuplés, ou de Nicosia, villes secondaires qui ont une fonction de relais entre les métropoles importatrices et leurs voisins. Corleone offre de plus, à la différence des autres "terres" rurales, une source de grande valeur, plus de 70 volumes de notaires pour les années 1375-1460, que complète un recueil législatif de ses coutumes et règlements municipaux<sup>1</sup>. Le dépouillement des registres notariés permet de constituer de petits dossiers sur le mouvement commercial par année indictionnelle et par marchand, mais la conservation irrégulière et la masse même du travail ne permettront aujourd'hui que de présenter quelques-uns d'entre eux. Sont-ils représentatifs de l'activité commerciale pendant les périodes envisagées? Il est d'abord évident qu'une petite partie

---

<sup>1</sup>Assise e consuetudini di Corleone, éd. Luigi TIRRITO et Antonino STARRABBA, Palerme, 1884.

seulement des transactions effectuées à Corleone est enregistrée devant notaire, mais un sondage effectué sur des registres contemporains de Termini, parallèlement à l'étude d'un cahier de comptes conservé (celui du marchand catalan Girard de Gui<sup>2</sup>), permet de conclure à une correspondance grossière entre les deux sources (répartition des destinations des ventes et des provenances des achats, qualités des draps vendus, pourcentage des divers types de marchands); un obstacle inédit cependant apparaît ici: une catégorie importante de transactions, les ventes de produits agricoles aux marchands de Palerme, est très imparfaitement enregistrée par les notaires de Corleone, sans apparaître non plus chez ceux de Palerme; ces ventes ont sans doute été conclues par simple *podisa*, acte sous seing privé, et on en a l'indice par la rédaction d'actes par lesquelles les vendeurs de froment ou de fromage recrutent des muletiers pour porter le produit et le livrer à Palerme.

J'ai dépouillé seize registres<sup>3</sup>, en laissant cependant à une étude ultérieure les ventes de vin, entre vigneron et taverniers, qui concernent seulement la consommation locale, et celles de bétail, qui participent à la constitution de l'outil de production des éleveurs, des *massari* et des muletiers ou à l'approvisionnement des abattoirs de Corleone<sup>4</sup>, pour ne retenir que les contrats concernant des produits susceptibles de circuler dans l'espace sicilien: les cuirs, le froment et l'orge, le fromage et l'*orbace*, et les produits importés, draperie, épicerie, métaux et quincaillerie. Ce sont au total 365 actes, auxquels s'ajoutent des testaments, des contrats de société, révélateurs de l'investissement des capitaux et de l'endettement.

---

<sup>2</sup>Henri Bresc, *Reflets dans une goutte d'eau : le carnet de Girard de Guy, marchand catalan à Termini (1406-1411)*, à paraître.

<sup>3</sup>G. Castagnola, 1 (1378-1379, 1379-1380, 1387-1388), E. Florencia, 3 (1393-1394), G. Pittacolis (1399-1400), 4, N. Bracco, 7 (1414-1415 et 1417-1418 à 1419-1420), N. Pittacolis, 9 (1384-1385, 1385-1386, 1387-1388), 11 (1391-1392, 1392-1393), 13 (1396-1397, 1398-1399), 14 (1394-1395), N. Filadellis, 16 (1399-1400, 1419-1420), G. Pittacolis, 28 (1400-1401), 30 (1403-1404, 1404-1405), 31 (1405-1406, 1406-1407, 1408-1409), 32 (1409-1410, 1410-1411), 33 (1411-1412, 1412-1413), 35 (1394-1395, 1413-1414, 1416-1417 à 1419-1420) et G. Pittacolis, 46 (1398-1399).

<sup>4</sup>Je n'ai relevé qu'un cas d'exportation de petit bétail sur pied: le 2.6.1394, le notaire Nardinus de Pittacolis et Nardus Pastor, de Corleone, vendent aux palermitains Matheus de Cisarìa et Bugayra Canni, juif, 200 castrats pour 14 onces; ASP ND E. Pittacolis 416, fol. 80 v.

## 1. UN MARCHÉ HIÉRARCHISÉ ET ORDONNÉ

L'équipement corleonais se compose d'un ensemble de magasins et de boutiques qui se différencient peu des simples maisons et des tavernes. Marchands et entrepreneurs agricoles stockent aussi bien dans les étages de leurs habitations et dans des maisons de location; quant à la vente, elle s'effectue sur l'étal de l'*apotheca*, la réglementation du XIV<sup>e</sup> siècle permettant la vente le dimanche après les messes. La liste des métiers autorisés à ouvrir, *apothecarii*, *tabernarii*, *mercalori*, *regatterii*, *bordonarii*, donne une description précise des activités de la vente au détail: au sommet de la hiérarchie, l'*apothecarius*, quelquefois dit *specialius*<sup>5</sup>, est en effet à la fois apothicaire, épiciier et bazar. Le notaire Nicolaus Blacus finance pour 10 onces deux Juifs, les frères Manuel et Busacca Malki, qui feront commerce des res speciarie dans leur boutique et prendront sur l'épaule le couffin du colporteur (en sicilien, le "bazariota") pour aller vendre dans les maisons, aux femmes qui ne sortent guère<sup>6</sup>. La fonction d'épicier implique cependant savoir et prestige social: les notaires Vannes de Florencia et Michael de Murria possèdent ainsi chacun une boutique de *speciaria*, entre 1410 et 1420<sup>7</sup>.

Plus modestes et financés par les membres de la noblesse municipale, les regrattiers ou merciers vendent essentiellement des marchandises grasses: dans le contrat qui unit le peaussier Antonius de Monte à Nicolaus Ferrus, le regrattier s'engage, *in ministerio regractarie seu mercium lordarum*, à acheter et à vendre huile, thon salé, suif, fromage et chandelles<sup>8</sup>. Ce sont de petites entreprises, comme celle de Chiccus Castagninus (8 onces de capital) et de Johannes Francavilla, dissoute au bout de quelques

---

<sup>5</sup>Guydus de Ferrario vend à son frère Nicolaus la moitié indivise d'une boutique artis speciarie pour à peine 7 onces 8 tari et demi; G. Pittacolis 33; 3.1.1412.

<sup>6</sup>G. Pittacolis 35, fol. 424; 16.10.1416; *vendendo per terram cum coffa ut est de more*.

<sup>7</sup>Le 22.10.1418, Michael contracte une société avec Philippus de Livigno: il investit cire, miel, safran, poivre, sucre, soie, sésame, et encens pour 13 onces 11.9; G. Pittacolis 35 fol. 264 v.

<sup>8</sup>L'inventaire, le 18.9.1439, de l'*apotheca rigatarie* de Micael de Pavia et de Fridericus Cavallus, pour une valeur de 62 florins, confirme ces indications: 240 kg de suif, 80 kg d'huile, 7 barils de thon, des chandelles, des cordes et des "giummare", un peu de coton pour faire des mèches, et, à côté de ces activités salissantes, l'équipement pour acheter et transporter le raisin.

semaines faute de gain. Métier sans prestige, sale, la *mercharia* implique de petites sommes, au maximum 18 onces (90 florins) dans la boutique que Bernardus Malpultro confie à la gestion de Minginus de Nicoxia. Le regrattier apparaît comme un simple employé qui survit à force d'ingéniosité: en 1418-1419, pour un capital de 10 onces, Nardus de Cagnano réalise en 18 mois, un profit de 6 onces, 10 tari par mois. Le taux de profit (3,3% par mois) semble élevé, mais il lui faut encore déduire le loyer de la boutique, environ, de sorte qu'il ne lui reste, sur les 3 onces qui lui revenaient, à peine plus qu'un salaire. Le mercier doit donc chercher des compléments, des occasions de gains diversifiées, en se spécialisant dans la fonction d'intermédiaire: achat anticipé de raisins, de vin. (Voyez le tableau n° 1, à la fin de cet article).

L'activité des *bordonarii*, les muletiers, explique bien des points originaux du paysage commercial corleonais: entrepreneurs de transports, ils disposent d'un petit capital qui leur permet d'apporter le sel des salines de Cammarata ou d'acheter du blé pour l'exporter à Palerme pour leur propre compte. Ils sont donc à juste titre placés parmi les marchands. Leur présence chez le notaire est un indice sûr du vigoureux effet d'entraînement exercé par la ville sur le terroir: ils transportent également des produits des entreprises propres de leurs employeurs comme des produits achetés et ils signalent ainsi des marchands-collecteurs dont l'activité est celle du ramassage (Andrea de Vetero, en 1394, donne ainsi une liste de ses fournisseurs, cinq parmi les plus riches habitants de Corleone, Johannes Pampara, Johannes de Marsalia, le juge Simon de Calandrinis, Nardus Pastor et Micael Meza Testa). Le coût du transport (2 tari et demi pour une salme de froment, 240 kg, qui vaut de 4 à 6 tari) est un handicap sérieux pour la céréaliculture et favorise l'élevage: on ne paye pour le fromage qu'un tari, un tari 5 grains, par cantar de 80 kg, qui vaut entre 8 et 13. Mais les muletiers sont assez efficaces pour que Corleone soit intégrée solidement et dès le XIV<sup>e</sup> siècle aux prix palermitains: en 1385 un achat anticipé fixe la valeur du *caciocavallo* au prix pratiqué à Palerme moins 3 tari; la différence couvre à la fois l'intérêt des avances et le coût du transport<sup>9</sup>. (Voyez le tableau n° 2, à la fin de cet article).

---

<sup>9</sup>N. Pittacolis 9; 16.9.1385. Même calcul pour le *pecorino* le 18.9.1392: le prix à Palerme moins 2 tari 5; N. Pittacolis 11.

L'ensemble du marché local est étroitement surveillé par les *nadari*, nom local, d'étymologie arabe, des "maîtres de place": ils reçoivent pour leur paiement un rotolo (800 g) par salme de fruits ou de poisson vendue, un rotolo de viande encore par boutique de boucher tous les samedis et un rotolo d'huile par an chez les merciers, ils vérifient les poids et les mesures de toutes les boutiques et des maisons où l'on tisse plus de deux pièces d'*orbace* par an. Les herbes et les fruits des jardins, melons, courges, concombre, doivent passer sous leur surveillance, et par leur prélèvement, mais une tolérance, universelle, est reconnue aux jardiniers qui vendent eux-mêmes leurs propres produits. Enfin, comme dans toute la Sicile, les marchandises importées (on pense au poisson salé) ne peuvent être achetées par les revendeurs, marchands et regrattiers, qu'après trois jours, le *triduum* traditionnel, qui permettent au consommateur de se porter acquéreur à meilleur prix.

La place est donc d'abord un marché de consommation alimentaire ravitaillé par la campagne proche et protégé par la coutume: on vient par exemple vendre aux portes des maisons le lait des chèvres<sup>10</sup>. Et c'est aussi un lieu réglé où s'exerce le grand échange entre produits de la campagne et produits importés; le grand commerce n'est pas libre, il doit passer par l'intermédiaire obligé du *sensarius*, ou *proseneta*: le courtier reçoit un droit d'un pour cent sur les ventes; les deux tiers en sont payés par l'acheteur, qu'on présume étranger au bourg; c'est donc un commerce d'exportation des produits agricoles que la coutume de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVE envisage principalement; il est évidemment interdit au courtier de trafiquer pour son propre compte, sauf sur la laine et le drap.

Comme dans toute la Sicile occidentale, le mouvement commercial repose sur l'échange des produits agricoles, froment et fromages essentiellement, un peu de laine et de beurre, des cuirs et des peaux, avec les draps et les soieries importés. A ce binôme classique et remarquablement ancien ici, Corleone apporte une nuance intéressante: la production domestique de tissus de lin et de drap de laine, perceptible dès les années 1260 par la multiplication de moulins paroissiaux<sup>11</sup>, est assez massive pour entretenir à la fois un échange intérieur perceptible et un petit courant d'exportation. C'est

---

<sup>10</sup>ASP ND 5 N. Bracco 7; 6.9.1418; un enfant est recruté "ad custodiendum caprarum et lac ipsarum vendendum per terram Corilioni".

<sup>11</sup>1261, 1268, 1283, je renvoie à une étude à paraître dans les *Mélanges en l'honneur de G. Pitarino, sur Moulins et paroissiaux de la Sicile normande et souabe*.

essentiellement l'*orbace*, *albaxium*, un drap de qualité très inférieure et de prix modeste<sup>12</sup>, qui est produit sur les métiers domestiques par le travail féminin<sup>13</sup>, mais on travaille aussi les toiles de coton et de lin. En 1394, Frère Johannes de Grimaldo, qui déclare avoir apporté au paroir de Nacaluy 18 pièces d'*orbace* tissées dans les bonnes maisons de Corleone, chez les Bracco, les Blasco, les Agusta, les Tiffania<sup>14</sup>.

Le mouvement général est difficile à estimer: un parchemin utilisé comme reliure du registre 10 de Nardino de Pittacolis rapporte les enchères des gabelles passées l'an de la XVe indiction (1376-1377). Le notaire Dinus (Odinus) Brunus les a emportées en proposant 129 onces; le taux des gabelles était d'un vingtième sur les trafics (*mercimonia*) et d'un trentième sur les ventes de draps, orbace ou "drap de couleur" importé. L'activité espérée était donc d'au moins quelque 2600 onces. En 1400, l'Université (municipalité) obtient du roi la cession des gabelles sur la "mercerie" (huile, chandelles, beurre, suif, fromage, viande salée, thon salé) et sur la viande; les taux varient entre 3 tari un tiers et 5 tari par cantar de 80 kg selon les qualités: en prenant une moyenne de 4 tari, on peut déduire des quantités minimales très approximatives, 36.000 kg entre fromage, thon, huile et viandes, 6,5 kg au moins par habitant. La dépopulation de Corleone retirera à l'exercice de ces gabelles sa valeur économique et le profit, sans doute substantiel, qu'en tirait la municipalité<sup>15</sup>.

---

<sup>12</sup>Un peu plus d'un tari (23 grains) la canne (2 mètres), c'est-à-dire le cinquième ou le sixième du prix d'une toile de coton sicilienne (de 5 tari à 6 tari 4 grains pour le "purpurigno"), le huitième d'un bleu de Barcelone de petite qualité (9 tari), le dixième d'un "misto" de Flandre (10 tari) et le quinzième de celui d'un drap de Beauvais (18 tari la canne). La stabilité du prix de l'*orbace* est impressionnante: en 1309, un lainier de Corleone en vend 260 cannes, 520 m, sur une largeur d'au moins 3 palmes et demi (87,5 cm), à 23 grains la canne; ASP Bib. Mss B. Citella 127b; 12.7.1309;

<sup>13</sup>La plupart des femmes possèdent et lèguent des métiers (6 *tilaria* en 1392 dans un testament mutilé, deux en 1398 chez Margarita Xappalintina, un en 1401 chez Beatrix, femme de Johannes Stillini, un autre chez Virdina, femme d'Angelinus Tudiskus), ou au moins de la toile de coton, à matelas ou pour faire des voiles (4, 8 ou 16 m, ou même 32), de la laine filée pour l'*orbace*, de la trame déjà ourdie ou du "fil filé", en quantité massive: 480 kg en 1378 chez Frixia, concubine de Tristanus Catanzono, de quoi filer 20 cannes de doublets chez Cosa de Serro, veuve qui a déjà vendu deux pièces d'*orbace*.

<sup>14</sup>Une pièce par maison, deux chez les Tiffania, quatre chez les Blasco; N. Pittacolis 14; 15.9.1394.

<sup>15</sup>E. Pittacolis 57; 17.3.1434. La ville n'a plus alors que 2250 à 2500 habitants, et, à 16 kg de "grascia" et de viande par habitant, la municipalité ne recueille plus que ce qu'elle verse à la monarchie.

Corleone, en dehors des jours de foire, n'assume guère la fonction de redistribution vers les bourgs proches; les notaires conservent les notices de quelques achats passés par des clients venus des "terres" voisines en 1417<sup>16</sup>. Mais on vient à Corleone pour livrer des produits nécessaires à l'activité artisanale: du charbon de bois pour les forges, des peaux et des cuirs<sup>17</sup>. Parmi les vendeurs de peaux et de cuirs, les Juifs des "terres" voisines sont en particulier remarquablement nombreux: de Caltabellotta viennent Jacob, en 1388, Xua Niffusi, en 1394, Alia, en 1400, Juda de Gramono, en 1424, plus tard encore Eliya de Natali, en 1438; Ferrà de Cuvino, en 1418 est de la Sambuca; Muxa Viczini, en 1418, vient de Mazara, etc. L'aire commerciale apparaît donc limitée aux relations privilégiées établies avec Palerme, qui fournit les draps et achète la totalité du grain et du fromage exportés, avec Trapani et Monte San Giuliano, d'où viennent le thon salé, l'huile d'importation et les soieries travaillées par les Juifs du Monte, et avec les ports méridionaux, Sciacca, Mazara et Marsala, d'où montent colporteurs et artisans spécialisés juifs. C'est le grand échange entre draps de laine et produits de la céréaliculture et de l'élevage qui commande l'année marchande et ses rythmes, mais une nuance intéressante est fournie ici par une activité artisanale soutenue dans le domaine de la fourrure et de l'orbace.

## 2. LE GRAND ÉCHANGE ET SES RYTHMES

C'est l'auberge, le *fondaco*, et la taverne, d'ailleurs confondues, qui cristallisent l'échange à longue portée. Les marchands de passage résident en effet à l'auberge, traités très honorablement: en 1403 Janoctus Brunus, qui loue pour un an son fondaco, promet au locataire de lui prêter une coultre de sa maison si un marchand ou autre personne de condition y vient loger<sup>18</sup>. Et c'est sur la consommation des marchands et autres résidents temporaires que repose, aux dires de Lemmus Chanchetta, fermier de la gabelle, la prospérité des tavernes et le bon rendement de la gabelle sur la

---

<sup>16</sup>Petrus Romanus, de Chiusa, achète deux chaperons de drap; N. Bracco 7; 7.4.1417.

<sup>17</sup>En 1384, Bartuchius Pizuctus, de Chiusa, vend à maître Perinus de Lixandria, peaussier, 13 salmes et demie de charbon d'yeuse. Ce sont 27 charges de mulets au moins; N. Pittacolis 8; 14.2.1384.

<sup>18</sup>G. Pittacolis 28; 6.6.1403.

vente du vin au détail<sup>19</sup>. Une stricte discipline municipale interdit la prostitution clandestine des esclaves, le jeu de dés dans les *fondaci*, comme l'arrivée tardive, après la troisième sonnerie de la cloche de la police; seuls les hôtes stables, *hospitarii*, peuvent rentrer à l'auberge et y recevoir du vin après le couvre-feu.

L'activité commerciale est rythmée par les mouvements des marchands: leur arrivée, au printemps, à Palerme, et l'amélioration des conditions de voyage, ont dicté le choix d'une foire à la fin d'avril, le 25, qui s'insère bien entre celle de Pâques à Palerme, celle de Salemi, le 9 mai, et celle de Sciacca à l'Ascension. Le privilège de Martin Ier, obtenu en 1410<sup>20</sup>, la fixe à la Saint-Marc et accorde 12 jours d'immunité de la gabelle du "sagato" (vente au détail); en réalité, les registres des notaires montrent que le marché de la Saint-Marc était déjà fréquenté avant le privilège, mais ce n'est que vers 1425 que l'activité de la foire laisse des traces significatives dans les actes notariés, essentiellement dans les ventes d'esclaves. Le premier mouvement de l'activité commerciale s'effectue donc théoriquement au printemps: distribution des produits importés, confirmation des ordres d'achat; le deuxième temps suit le début de l'année indictionnelle: à partir de septembre, sans qu'il y ait foire privilégiée, le marché s'anime, achats anticipés et avances à la production agricole; une foire du 17 décembre conclut le cycle, en apparence mal située, elle ne se perçoit guère dans les registres notariés, mais qui anime tout le mois. Les notaires confirment et nuancent cette description classique: le mois de décembre est bien le plus actif (47 contrats commerciaux sur 365), suivi par novembre et février (43 contrats chacun, avec une pointe le 12 février, fête de la Saint-Gandolfo), janvier et avril (34 chacun), et mars (32); l'activité s'affaïsse de mai (14 contrats) à juin (24), juillet (9 contrats seulement) et août (19) pour reprendre en septembre (28 contrats, avec une pointe le 16, 10 contrats, concentrés sur 1417, qui peuvent correspondre au passage d'un marchand) et en octobre (38). Il est vrai que les colporteurs, légèrement chargés, peuvent venir en n'importe quelle saison: en juillet 1418, Perillus de Stampignato

---

<sup>19</sup>La gabelle du vin *a minuto* s'élève en effet à 160 onces en 1424; R. Pittacolis 6; 14.1.1-424; le prélèvement, la *quartariagla*, est alors d'un cinquième et la consommation prévue des tavernes et de la vente au détail, sans le profit du "gabelloto", s'élèverait à 800 onces, 4000 florins, pour une population de quelque 2 à 3000 mâles adultes; l'apport de quelques centaines de consommateurs étrangers est évidemment décisif pour l'activité vinicole et le profit. La peste et la guerre ruinent les taverniers et les "fondacari".

<sup>20</sup>G. Pittacolis 31; 28.10.1410.

de Messine est mourant à Corleone. Il est venu avec deux caissettes de Spain pleines de voiles de soie et un petit capital de 5 onces et demie, le tout en commande de soyeux et de femmes de Messine<sup>21</sup>.

Les notaires palermitains montrent que les grandes ventes de fromage et de froment étaient passées directement dans la capitale par les marchands collecteurs de Corleone, et, plus souvent encore, par les entrepreneurs de mandra et de massaria<sup>22</sup>; ce sont donc des contrats qui portent sur de grandes masses de produits: sur 19 contrats repérés entre 1339 et 1430, qui concernent Corleone, les moyennes sont de 33 cantars (2640 kg) pour le "caciocavallo", fromage de vache dur et de grande qualité, de 42 cantars 80 rotoli (3414 kg) pour le "vacchino", et de 50 cantars 30 rotoli pour le "pecorino" (4024 kg). Ces moyennes très élevées ne prennent en compte que les planchers (le *de firmo* des contrats), alors que les quantités réellement produites et livrées peuvent être beaucoup plus massives. Elles expriment la taille, bien connue, des troupeaux de Corleone et l'immensité du domaine herbager mis en œuvre entre Monreale, Salemi, Miserendino et Sala. Le tableau qui suit donne les plus significatives de ces ventes. (Voyez le tableau n° 3, à la fin de cet article).

Les ventes de froment apparaissent moins massives et n'engagent pas des sommes aussi considérables que les affaires de fromage: entre 1309 et 1445, pour 14 contrats enregistrés auprès de notaires palermitains, la moyenne s'élève à un peu plus de 48 salmes (chacune de 2,75 hl), mais elle réunit des disparités formidables, de petits achats de 3, 4, 10 salmes et quatre gros achats de 100 salmes. Prenons l'exemple du notaire Obertus Calandrinis qui vend, le 28 janvier 1389, 80 salmes au marchand palermitain Aloysius Jacobi: il reçoit les trois quarts du prix (16 onces sur 20 onces 10 tari) et s'engage à les livrer avant la fin mars, et à fournir à bon prix cinq salmes d'orge pour l'alimentation des mulets qui effectueront le transport<sup>23</sup>. Nous avons à faire à un véritable marchand collecteur: il s'est procuré le grain de la récolte précédente aux producteurs par un système d'achats anticipés et il le livre sur le marché d'exportation et de

---

<sup>21</sup>N. Bracco 7, fol 152 v., 8.7.1418. Son testament donne les dimensions de ce petit commerce qui passe par le fondaco.

<sup>22</sup>Le 8.8.1390, le noble Henricus Jacobi fait procuration au gestionnaire de son troupeau, *curatulus vaccarum*, pour se rendre à Palerme et y vendre le fromage de l'année et celui des trois années suivantes; E. Florencia 3, fol. 22.

<sup>23</sup>ASP ND P. Nicolao 305, fol. 111 v.

consommation de Palerme. Mais on note qu'il ne présente pas lui-même comme marchand: son titre et sa fonction de notaire lui assurent un prestige et une autorité sur la communauté municipale que la mercantile ne garantirait pas, et son activité n'est nullement spécialisée.

L'étude des notaires corleonais permet de préciser les mécanismes de ce marché: 1. le plus commun est l'achat anticipé d'une quantité fixée de froment ou de fromage au prix courant lors de la récolte<sup>24</sup> ou de la lactation des bêtes; des arrhes sont versées; une variante avance la totalité de la somme et laisse la quantité de froment, quelquefois de fromage, s'établir selon ce prix; 2. le prêt à la consommation d'une quantité non précisée de froment prévoit le remboursement en froment à la récolte au prix courant<sup>25</sup>; 3. un second type de prêt à la consommation précise une quantité fictive de froment avancée *ad rinovari*, à rembourser salme pour salme<sup>26</sup>. Le mécanisme permet d'échapper au risque de rescision pour cause d'usure, de financer les entreprises au moment où elles recrutent du personnel et d'accumuler de fortes quantités disponibles pour l'exportation.

Pour le froment, l'achat anticipé l'emporte: 118 actes, dont 65 précisent la quantité livrée à la moisson future; la moyenne s'en élève à près de 6 salmes (16,5 hl), mais 14 contrats sur 118 sont passés avec de grands *massari* (plus de 10 salmes), qui livrent plus du tiers du blé. Sur les autres contrats, 53, qui portent promesse de livraison, seize indiquent une avance monétaire, sept une avance en draps ou en produits de la boutique, et trente un prêt de blé. Le gain est ici très élevé: quand le froment livré au détail vaut 10 tari la salme, sa valeur à l'achat anticipé ne s'élève qu'à 4 tari, et 6 ou 7 quand il monte à 12 tari au détail. Les avances à la consommation portent sur de petites quantités, presque toujours inférieures à 5 salmes, en moyenne 2 salmes et demie (presque 7 hl), répondant aux simples besoins domestiques.

Les vendeurs sont au nombre de 100 exactement, dont dix reviennent plusieurs fois devant le notaire pour conclure des contrats, tous des *massari* bien connus (Franciscus Dulchibella, qui possède une entreprise de 27 bœufs à la fin de sa vie, Nicolaus Malpultro, Henricus Burgare-

---

<sup>24</sup>En 1418, on précise: au prix inter illos qui accomodaverunt denarios burgensibus terre pro formento; G. Marinco 17; 12.5.1418.

<sup>25</sup>En octobre 1420, la quantité du froment livré est explicitée, et sa valeur fixée *ad magis precium hinc per totum festum Pasquatis*; G. Pittacolis 36.

<sup>26</sup>Explicitement *a rinuvari salma pro salma*; E. Pittacolis 50; mai 1438.

llus) ou appartiennent à des familles de *massari* (Greco, Monteleone, Viridiana); on note qu'un seul, Nuchius Mirinda, conclut deux contrats avec le même acheteur<sup>27</sup>. Les producteurs semblent faire effort pour éviter une dépendance personnalisée.

Le commerce des grains suscite un intérêt général: dans le corpus mis en oeuvre, de 1384 à 1419, on compte 65 acheteurs, venant des horizons les plus vastes, un membre de l'aristocratie féodale, dame Lukina Valguarnera, dix notaires<sup>28</sup>, deux prêtres, des artisans, et quelques marchands spécialisés, un *mercator*, un épicier, trois regrattiers, et trois Juifs seulement<sup>29</sup>. Ce sont les signes que ce commerce peut rapporter beaucoup, qu'il nécessite de faibles mises de fonds et qu'il n'exige pas de grande technicité; et c'est un commerce noble: au moins 25 de ceux qui s'y adonnent ont participé, au moins une fois, au gouvernement municipal, comme jurat, juge ou maître du guet; ils font donc partie de la "noblesse civique", cristallisée par le titre de "noble notaire" pour Nicolaus Bracco, par exemple, et même par l'obtention de la chevalerie (Antonius de Xarriano). Plusieurs d'entre eux, Bilardus de Sancto Philippo, Johannes de Pace, Antonius de Xarriano, comme Tobia de Tripoli chez les Juifs, ont d'ailleurs leur propre *massaria*: les achats anticipés arrondissent leurs stocks.

Le commerce des fromages présente plus de simplicité, une concentration infiniment plus grande et une moindre dignité: pratiquement pas les avances à la consommation<sup>30</sup>, la vente au détail sur le marché corleonais passe par les boutiquiers et regrattiers, qui achètent aux marchands, ou directement aussi au producteur, de petites quantités. Le mécanisme est ici simple: achat anticipé à prix fixé ou au prix courant au moment de la lactation, et, dans ce cas, on se donne un modèle, le prix que demandera Johannes Pampara en 1394 ou Michael Mezatesta en 1399, celui que payera Tobia de Tripoli en 1410. Acheteurs et vendeurs sont peu nombreux: les premiers sont 18 dans ce corpus, dont neuf sont également actifs sur le marché des grains, et, parmi les plus puissants, Andreas de Vecho (195 cantars en six achats, échelonnés entre 1378 et 1395), Tobia de Tripoli de

---

<sup>27</sup>Nissim Aguati, le 10.1.1407 et le 25.2.1412.

<sup>28</sup>Trois Pittacolis, Nardinus, Henricus, Johannes, deux Bozi, Johannes Philadellis, Georgius Marinco, Nicolaus Bracco, Michael Murria.

<sup>29</sup>Dont Tobia de Tripoli et Nissim Aynati, les plus actifs dans tous les domaines.

<sup>30</sup>Un cas seulement: 30 pièces de pecorino avancées à Antonius Raskerius, qui les rendra en nature; G. Pittacolis 32.

1399 à 1404 (111 cantars en cinq achats), le tailleur Angelus de Potenza (cinq achats également de 1399 à 1406, mais chacun de 4 à 6 cantars seulement), Johannes de Pace (un seul achat, en 1412, de 160 cantars, 12,8 T). Les sommes en cause sont à la mesure des quantités livrées, énormes: six ventes seulement de fromage de vache, mais une moyenne de 3,16 T par contrat, 25 ventes de *pecorino*, 1360 kg en moyenne, une seule vente de fromage "hébraïque" de 3,72 kg. Pour offrir ces quantités (entre 40 et 80 cantars, de 3,2 T à 6,4 T), les organismes de production comptent plusieurs centaines de vaches ou plusieurs milliers de brebis, suivant la formule composite de la *parzamia*, le bétail des bergers et des associés accompagnant celui du possesseur ou du locataire de l'herbe (généralement un monastère, la Maddalena, ou le Salvatore). Les partionnaires peuvent vendre leur part du fromage séparément: un berger, Riccardus Barresi, offre ainsi en 1417, 560 kg de *pecorino* ou plus, selon la fortune.

Extrêmement actif à Corleone, cet élevage semi-sauvage utilise au mieux les terres abandonnées par la culture de l'aval du bassin du Belice et la production est massive; le mouvement du fromage enregistré dans notre corpus égale ainsi celui du marché des blés, pénalisé par l'éloignement des ports et le coût des transports (190 onces contre 188), mais la structure différente des deux marchés rend la comparaison boiteuse: les achats de fromage laissent peu de place à l'incertitude, les prix sont fixés et les arhes abondantes; peu de semaines séparent le contrat, conclu de septembre à janvier, de la livraison, fin février, fin mars, fin avril. Le marché du froment, d'octobre à février, comporte des crédits beaucoup plus longs et plus coûteux; s'il se ranime en avril, en mai, et même quelquefois en juin, c'est seulement pour la soudure.

### 3. DRAPIERS GENTILSHOMMES ET TANNEURS JUIFS

L'importation révèle la noblesse qui s'attache en Sicile au grand commerce. Les importateurs de draps qui opèrent sur le marché palermitain appartiennent aux meilleures familles, Calandrino, Cartoxio, Chanchetta, Sovareto, d'une noblesse municipale qui frôle, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la chevalerie. Ce sont les héritiers des drapiers toscans, siennois, mais aussi proprement lombards, de la Corleone des années 1280-1340. Leurs achats sont massifs: 590 florins déboursés en six opérations connues par les registres palermitains; la moyenne s'élève à près de 100 florins. Les investissements

suivent<sup>31</sup>. Et une hiérarchie des prix se dessine, qu'on retrouve à Corleone, comme à Termini au même moment: 29 florins la pièce pour le Werwicq, 24 pour le Louviers, 20 pour la saie catalane, 17 pour le drap de Barcelone. Une surprise: les draps pisans et normands. En métrage, les tissus catalans sont déjà majoritaires: au moins la moitié, pour un quart aux pisans et à peine 7% aux draps flamands de très haute qualité. On l'explique par l'effort des marchands catalans, à la fin du XIVe siècle, quelle que soit la conjoncture politique, pour assurer eux-mêmes la diffusion de leurs produits par les marchés et les foires. Mais il ne faut pas se méprendre: les inventaires de dots et d'hoiries, même imprécis, confirment qu'à Corleone, comme à Termini, le vêtement de qualité, de cérémonie, implique l'usage d'un tissu cher et aux couleurs belles et résistantes, du Beauvais, *Belvi*, puis du Florence. (Voyez le tableau n° 4, à la fin de cet article).

Les registres de notaires corleonais dépouillés identifient quatorze drapiers, de 1384 à 1420. Six boutiques au moins fonctionnent simultanément, par décennie, celles d'abord des importateurs repérés à Palerme<sup>32</sup> et de leurs parents (Paul de Saragusia en 1384), et de deux familles de marchands spécialisés, les Bruno, Janoctus en 1400, puis le notaire Odinus, de 1405 à 1418, et les Pace, Johannes et maître Jacobus, à partir de 1416. Trois drapiers juifs opèrent aussi, dont l'un, Tobia de Tripoli, présente une position forte de 1399 à 1410: ils assurent le tiers du mouvement total des ventes au détail (52 onces 4); la boutique écoule de petites quantités, entre 1, 2 et 9 cannes de drap importé, 7 m en moyenne, et les sommes portées sur le registre notarié vont de quelques tari à 4, 5 et 8 onces pour les achats des couturiers, en moyenne 7 florins de Florence. En effet, au prix du drap importé, 9 tari la canne pour le catalan bleu azur, 10 pour le "mischio" flamand, 18 pour le Beauvais azur, ce sont des achats de luxe, pour des occasions exceptionnelles: il faut 240 kg de grain pour 2 m du tissu importé le moins cher.

Mêmes conclusions pour l'analyse d'une vingtaine de contrats de vente de produits fabriqués: vêtements déjà taillés et cousus, courtines de lit, housses de matelas. Ils vont constituer la base du trousseau de mariage, et ils sont ruineux, sauf les fripes: 17 tari pour une houppelande de Beau-

---

<sup>31</sup>Le notaire Odinus Brunus a emprunté 30 onces (150 florins) à Perna, sa mère, *causa traficandi in eius apotheca pannorum*; G. Pittacolis 34; 26.2.1415.

<sup>32</sup>Raynerius de Cartoxio opère encore en 1400-1401.

vais *quasi nova*, 18 pour une cotte de Beauvais, mais 12 florins pour une houppelande de Florence vert ou pour une courtepointe blanche décorée, plus de 2 onces pour une paire de draps décorés de soie, de 2 à 5 onces et demie pour une courtine décorée de listels de soie; la moyenne de ces ventes s'élève à 2 onces et demie et le mouvement total égale presque celui des draps, 48 onces; c'est dire l'importance de l'artisanat de la soie en Sicile occidentale et l'activité et le rôle particulier des tailleurs dans la société corleonaise. On note surtout le quasi-monopole des marchands juifs (17 des 19 ventes) et en particulier des deux Juifs originaires de Monte San Giuliano (Erice, le bourg où les Juifs travaillent la soie), Nisim de Aguati et son frère Agaymus: ils manifestent une vraie spécialité de fripiers et de marchands de soieries.

Le commerce d'importation n'est pas limité aux draps: il amène aussi dans les boutiques de l'huile d'olive (l'olivier est absent du terroir de Corleone au XIVe et au XVe siècle), du thon salé, du fer et même des planches de Dalmatie (*tabule venetiane* en 1424). (Voyez le tableau n° 5, à la fin de cet article).

Ces informations dispersées confirment qu'un second pôle commercial se dessine à côté de Palerme: Trapani et Monte San Giuliano, dont les colporteurs diffusent les produits, dans un arrière-pays assez vaste. Elles soulignent aussi que l'artisan local, le forgeron, le charpentier, comme le couturier, le chaussier et le savetier, dépendent de l'importation: pas d'autarcie.

L'artisanat du vêtement apparaissait comme l'un des moteurs du marché local: à côté des draps importés, le commerce de l'*orbace*, des cuirs et des fourrures illustre à la fois les mécanismes de l'accaparement et le rôle central des artisans aisés sur le marché. L'*orbace*, ce tissu de laine de qualité médiocre et de prix modeste (1 tari 6 la canne) qui n'est utilisé que pour le travail, est une production domestique; les vendeurs, des femmes, des couples, des artisans; les acheteurs, des notaires, des prêtres, des marchands (drapiers, boutiquiers et regrattiers, dont deux Juifs), et des artisans. Notaires, prêtres et boutiquiers achètent ces grandes pièces de tissu rude et imperméable, qui mesurent entre 20 et 27 cannes, pour les stocker: sans exclure un peu d'exportation, vers Trapani (deux ventes), on les voit en revendre aux artisans. Mais ces derniers, qu'ils soient couturiers ou savetiers, qui cousent des chausses à semelle de cuir, ne se contentent pas d'acheter au détail les quantités nécessaires, ils prévoient largement à l'avance, en finançant le tissage, en fournissant de la laine et en achetant

des pièces entières. On remarque des peaussiers, Matheus de Bizino et Girardus de Pomario, et le couturier Me Angelus de Potenza. Le mouvement total du marché de la laine et de l'*orbace* se monte à près de 72 onces, un peu plus de la moitié de celui des draps fins, ce qui s'accorde grossièrement avec la faiblesse de la présence de l'*orbace* dans la garde-robe des Corleonais telle que les inventaires les décrivent; c'est le tissu des ouvriers agricoles, destiné à la *massaria* et à la *mandra* et que le notaire n'enregistre sans doute que neuf et en bon état.

L'analyse d'environ 80 ventes de peaux et de cuirs éclaire également le rôle des artisans et souligne la fonction d'intermédiaire des artisans juifs, en particulier, sur le marché corleonais: les Juifs fournissent la presque totalité des peaux de lapins (plus de 91 centaines), d'agneaux (1285) et de moutons (près de 400) destinées aux fourreurs. Sans être un monopole absolu, la préparation des peaux les conduit à assurer le ramassage à l'abattoir et auprès des chasseurs; payés quelquefois par leurs clients en produits finis, ganaches de lapin et pellisses d'agneau, ils se font revendeurs et sans doute exportent-ils quelques-unes de ces longues robes fourrées<sup>33</sup>.

Les cuirs viennent de plus loin: les artisans se fournissent sans doute localement pour les cuirs de bovins et les semelles déjà prêtes, vendus par grandes quantités (de 6 à 20 cuirs, de 100 à 2200 paires de semelles) aux tanneurs (juifs pour les deux tiers) et aux savetiers (juifs et chrétiens pour moitié). Mais le daim, très prisé pour faire des bottes, peut être fourni par des chasseurs<sup>34</sup> ou amené de Sardaigne: un Génois de Bonifacio, Messer Guillelmus de Lino vend des peaux de daims pour près de 20 onces en 1399<sup>35</sup>. Les *sovatti*, cuirs de qualité, sont, eux aussi, importés et d'origine étrangère: le Palermitain Antonius La Matina en écoule, le 16 septembre 1417, 39 douzaines, auprès de huit acheteurs corleonais<sup>36</sup>. Peaux et cuirs représentent donc un marché ouvert et actif: plus de 150 onces de transac-

---

<sup>33</sup>Un exemple: Nissim de Natali promet, le 25.8.1416, 500 peaux de lapins et des agnines à Perinus de Alto, pelliparius, qui lui remet 16 pellisses d'agneau sur des cuirs (*sovatti*) siciliens; G. Pittacolis 35.

<sup>34</sup>Le 9.3.1407, le campisius Nicolaus de Monforte, dit "di li Dayni", vend le produit de sa chasse à Nisim Aguati: 4 tari et demi par peau de mâle, 1 et demi par femelle; 31.

<sup>35</sup>Dont 50 peaux de daines, à deux pour une de mâle, pour 5 onces et demie; le reste de la somme équivaldrait à environ 90 peaux de mâles ou 180 de daines; G. Pittacolis 46; 10 et 11.6.1399; le marchand revient toucher son dû le 22 septembre.

<sup>36</sup>N. Bracco 7.

tions, où il est très difficile de distinguer l'artisan du marchand qui stocke ou, éventuellement, qui exporte<sup>37</sup>.

L'exemple du marché des cuirs permet cependant d'identifier une catégorie originale de marchands locaux, qui sont d'abord des techniciens, artisans savants, experts de métiers difficiles et salissants. Les Juifs de Corleone sont partis, comme les peaussiers chrétiens, de la position de spécialistes du cuir et des peaux, pour atteindre une place notable dans tous les commerces ou presque. Finissons par les exemples concordants de Matheus de Bizini, peaussier, et de Tobia de Tripoli: le premier fait testament, tout jeune, avant son mariage, en 1401<sup>38</sup>; c'est un cliché de son activité (il ne mourra qu'en 1445): il énumère 17 débiteurs pour des sommes minuscules, au total 7 onces 24.7 à peine, et 3 salmes 4 tummini de froment; mais l'éventail de son activité révèle le ressort de son enrichissement futur: il a vendu des pelisses, au moins six, du froment, de l'*orbace* jusqu'à Castrogiovanni (Enna), prêté de petites sommes à trois personnes, dont une femme mariée et une veuve, et avancé de l'argent à un tanneur juif pour qu'il lui prépare des peausseries. L'ensemble est cohérent: une activité à dimensions multiples, ne négligeant aucune source de profit, réinvestissant les bénéfices de l'artisanat et du commerce dans une entreprise agricole qui soutient le crédit et l'exportation.

Le testament de Tobia, le 17 août 1415<sup>39</sup>, cite également le cahier de ses affaires. Il a encore cinq créanciers, pour moins de 6 onces: il a acheté de l'huile à un Juif de Trapani et accru son troupeau par un achat de vaches à crédit. Les débiteurs sont 28, et ils doivent près de 53 onces (265 florins) et six salmes de froment, mais il faut en déduire des remboursements partiels pour près de 10 onces; Tobia a en effet un compte avec une boutique, un vrai bazar, celui d'Antonius de Pasquali; il lui a avancé 9 onces et il s'y sert: sel, chaussures, draps pour ses vachers, fromage. Il a financé aussi de 14 onces 10 le *massaro* et éleveur Nicolaus Ragunisi qui le rembourse en cuirs et en blé. Son commerce est universel, confirmant le contenu des contrats: il a acheté de la laine à un habitant de Salemi et en a livré à un Corleonais qui doit le payer en *orbace*; il a versé des arrhes à

---

<sup>37</sup>Un cas seulement: Carulus Spirveri de Palerme achète 70 cuirs salés de bovins; N. Filadellis 16; 2.5.1419; il exporte aussi 4 cantars 37 de suif "grège" et achète la production de suif de l'abattoir de Corleone; G. Pittacolis 35; 19.6.1419.

<sup>38</sup>R. Pittacolis 28; 3.3.1401.

<sup>39</sup>G. Pittacolis 34.

des vigneron, en argent et froment, et s'est réservé le produit de la vendange; il a vendu du blé, du drap, des chausses. Cette fortune commerçante repose aussi sur un engagement décidé dans l'économie agricole: Tobia possède une *mandra*, pour lesquelles il a recruté au moins un vacher, et, cinq ans auparavant, il avait une *massaria* à Petra Perciata, sur la route d'Alcamo, dans les terres de l'archevêché de Monreale. En 1415 encore, il a versé des arrhes à un muletier pour réserver son travail il s'agit sans doute de porter la fromage, et peut-être les blés, à Palerme.

Matheus de Bizino possèdera, à sa mort, une immense entreprise de *mandra* (555 bovins, 230 ovins, 53 équins) et une *massaria* de petit module, qui rapporte, à la fin de l'année-récolte 1443-1444, 122,3 hl de froment et 27,4 hl d'orge, une dizaine de maisons, trois boutiques, une taverne et pas moins de 185 onces (956 florins de Florence) dans sa cassette, les créances ne se montent qu'à une quinzaine d'onces<sup>40</sup>. Tobia n'a pas imité cet enrichissement de longue durée, dû à une remarquable longévité, ni cette puissante fixation dans le paysage urbain de Corleone et il vit dans une maison en location, mais, sur ce même modèle, il a investi hardiment ses profits dans une entreprise rurale qui alimente son commerce.

Les relations dont témoigne le testament de Tobia de Tripoli montre l'étroitesse du milieu marchand corleonais: la plupart ses créanciers et de ses débiteurs nous sont connus par ailleurs, le notaire Bartholomeus de Bozio, le boutiquier Michael La Rocca, le tailleur Angelus de Potenza, le peaussier Nicolaus de Riccobono, les *massari* Matheus Panzarocto, Nicolaus Ragunisi et Obertinus de Alexio, etc. On est frappé par l'absence d'une véritable professionnalité du marché local: dans le bourg rural, tous s'occupent de froment, de fromage, d'*orbace*, et les artisans sont nombreux à étendre leur activité à l'échange, laine, *orbace*, cuirs et pelleteries. Seuls les Juifs, de Monte San Sciacca et de Sciacca, apportent leurs capacités techniques. Ce milieu jette de toutes parts ses racines dans l'entreprise agricole et d'élevage de vastes dimensions, participe à son financement et s'y ressource. La perspective du Corleonais, c'est la relation avec Palerme, place d'affaires proche et active, mais marché étroit, mauvais port d'exportation, qui détermine et qui limite l'activité commerçante du bourg. Toute une colonie de Corleonais y est installée, vers 1390, autour du notaire Enrico de Pittacolis et du *fondaco* de Petrucius de Christofano, lui-même ori-

---

<sup>40</sup>Henri BRESC, *L'inventaire d'un éleveur sicilien (Corleone, 1445)*, à paraître.

ginaire du bourg et qui héberge des dizaines de passants, de Corleone et de la voisine Castronovo; pendant tout le XIV<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XV<sup>e</sup>, cet établissement est aussi le signe d'une émigration permanente qui vide l'arrière-pays montagneux au profit de la capitale, de Salemi et de Trapani, à la recherche d'une proximité plus grande de l'activité principale, celle qui relie la Sicile à l'outre-mer, dans laquelle se font les fortunes. Marché bridé par l'éloignement des ports d'exportation, dans une conjoncture démographique mauvaise, Corleone s'est replié sur les produits de l'élevage, qui demande un minimum de main-d'oeuvre; une économie diversifiée, un artisanat actif du cuir, des peaux, de la laine sont nés, au XIII<sup>e</sup> siècle, de la difficulté d'appliquer le modèle céréalier et maintiennent une vigueur qui contraste avec l'atonie générale des bourgs du Val de Mazara et évoque Trapani, Monte San Giuliano, Polizzi et Noto. L'ouverture de nouvelles routes vers Sciacca, la fragmentation du vaste terroir herbager à l'ouest et au sud de Corleone annonceront cependant, vers 1450, la reprise de la céréaliculture et l'alignement sur le grand marché frumentaire de la Sicile occidentale.

date	capitaliste	regrattier	capital (en onces)	notaire
4.2.1401	Bernardus Malpultro	Minginus Nicoxia	18	28
11.9.1404	Jacobus de Monte	Minoctus La Rocca	10	30
28.3.1412	Guydus de Ferrario épicier	Antonius Ysquarcha	12.12 fromage	33
40.1.1415	Me Ant. de Monte peaussier	Nicolaus Ferrus	6 huile, thon, suif, fromage, chandelles	34
17.11.1416	Chiccus Castagninus	Johannes Francavilla	8 dissolution	35
25.1.1418	Matheus Bizini	Nardus Cagnano	10	35
11.7.1419	id.	id.	dissolution (gain = 6 onces)	
22.11.1419	id.	Angelus Patella	10 huile, thon, suif	35

date	muletier	marchand	lieu de départ	notaire
24.2.1388	Perus Rullus Peruchius Rullus	Andreas de Vetero	fromage acheté froment	9
3.3.1388	muletiers du prêtre Joh. Pontecorona	Guill. de Guara	froment <i>massaria</i>	2
21.1.1394	Pinus Juffrida	Andreas de Vetero	fromage <i>mandre</i>	3
3.3.1406	Joh. Chiminna Chikus Maltisius } Ant. Pinolo	Giorgius Blacus	froment <i>massaria</i> 130 salmes	31
11.7.1408	Jannucius de Ansermo	Tobia de Tripoli	froment <i>massaria</i> 50 salmes	31
30.12.1416	Ph. Bertonus	Guill. Marincio	fromage <i>mandra</i> 50 cantars	35
29.11.1417	Johannes de Romana } Ph. de Sto Philippo	Ant. Mallumo	fromage <i>mandra</i> de D. Ruggero Paruta	7
8.1.1421	Nic. Pindachio	David Abramuy	fromage, laine, beurre Busambra	422

**Tableau n° 3**  
**Ventes de fromages à Palerme**

date	vendeur	marchand	qualité	quantité (cantars)	prix (en tari)	notaire
6.11.1377	Nic. Lu Pipi	Fr. Bucketta, pisan	<i>pecorino</i>	100+	commun	129
2.12.1377	Nic. Lu Pipi	le même	<i>pecorino</i>	50	commun	129
11.2.1384	Raynerius Cartoxio	Fr. Bonconte	<i>cascioca- vallo</i>	45-60	17	Sp.122
4.2.1389	Ant. Mandanichi	Bectus Serafinis		60	9. 5	305
9.2.1430	Rogierus Petragranata au nom de l'abbesse du Salvatore	Nic. Bandino	<i>pecorino</i>	100+	6.10	839

**Tableau n° 4**  
**Achats et importations de draps**

**1) sur le marché palermitain**

date	vendeur	drapier de Corleone	drap	prix	notaire
2.12.1377	Nicoloso Spinola	Johannes Sovareto	1 Wervicq	29 fl.	129
18.3.1378	Nicolaus Maruffo	Gerardus Calandrinus	draps	88 fl.	128
26.3.1378	Blasius de Arenis	Johannes de Saglo	draps	4 onces 4	128
8.1.1384	Manuel Marignano	Raynerius Cartoxio	7 Barcelone	119 fl.	Sp.22
	Franc. Bonconti	même	pisans	42 onces 10	
15.6.13	Palmerius Stephani de Savone	Raynaldus Olia	5 Louviers	120 fl.	Sp.89N

**2) à Corleone**

12.10.1385	Philippus Taglanti catalan	feu Paulus de Saragusia	draps	107 fl.	9
12.10.1387	Jaymus Vulnay catalan	Michael Saragusia	7 1/2 saie	155 fl.	9
8.1.1389	Roger de Monteregali de Trapani même	Ant. Bagdalonus	1 pièce de velous rouge	20 fl.	10
		Cosa, veuve de Bonus de Maria	or filé 6 onces 1/4	2 onces 13	10
11.3.1393	Antoni Salomi catalan	M <sup>e</sup> Johannes Marincó	draps	3 onces 5	11
17.10.1399	Peri Antoni catalan	Tobia de Tripoli	3 Barcelone	7 onces 24	16

**Tableau n° 5**  
**Le commerce d'importation**

date	vendeur	acheteur	produit	prix	notaire
16.10.1385	Ubertino Imperatore capitaine de Corleone	Barth. Grecus et Manf. Testagrossa	thon, 40 barils	25 tari/ baril	9
24.11.1396	Siminto de Bono, juif de Salemi	Juda Cosentinus, juif de Corleone	thon	3 onces	13
25.4.1397	Symon de Manaxeo, juif de Sciacca	David de Sciacca	figues sèches	1 once	13
10.1.1410	Caymi de Sabbato juif de Trapani	Me Minoctus de Mastrudo	thon, 40 barils	10 onces 26	32
2.8.1412	même	même Ant. Ysquarcha	thon thon	3 onces 1 once 10	33
21.8.1414	Ant. Ysquarcha, au nom de Carulus Spirveri	forgeron	fer	1 once 12	35
19.2.1418	Andreas de Aqueo, au nom de Carulus Spirveri	Pinus Ambroxio	fer	16 tari 5	35
13.5.1418	David Mellachio juif de Trapani	Muxa Sufeni	huile, 1 cantar	1 once 1	7
8.3.1419	Rinaldus Plachintino de Trapani	Matheus Galicia	thon, 4 barils	2 onces	17

## RÉSUMÉ

Le dépouillement de seize registres notariés de Corleone, gros bourg isolé de la Sicile centrale, entre 1370 et 1420, complétés par le recueil des coutumes et règlements municipaux, permet d'étudier un marché rural et son intégration au grand commerce international par l'achat de drap, principalement catalan, et la vente régulière de grandes quantités de froment et de fromage aux marchands de Palerme, de définir ses acteurs, des notables, notaires, prêtres, chirurgiens, tanneurs et drapiers juifs, et de préciser enfin les mécanismes de l'achat anticipé et de la vente à crédit qui le fondent. Absence de professionnalité marchande, capacités techniques des Juifs, participation de tous à l'entreprise agricole caractérisent le marché local sicilien, Corleone se distinguant encore par la filature d'une laine médiocre et le tissage d'un *orbace* grossier. La conjoncture difficile des années qui suivent le seconde peste favorise en effet l'élevage semi-sauvage et l'exportation de ses produits.

## SUMMARY

Methodical study of sixteen registers from the notarial records of Corleone, a large Central Sicilian village, from 1370 to 1420, as well as the civic Custom, throw light upon a rural market, opened on international traffic through imported (mainly from Catalonia) cloth trade and regular sale of wheat and cheese large deals to Palermitan exporter merchants. We can detach the economical actors, mainly non professional and influential notaries, priests and surgeons, as well as jewish tanners and drapers. All this trade rests upon the machinery of anticipated purchase and credit sale, supplying the place of usury. Lack of merchant professionalism, tendentially exclusive jewish technical expertness, and universal participation in agricultural enterprise distinguish the rural Sicilian market. In this general outline, Corleone's peculiarity lies in an uninterrupted activity of domestic spinning and weaving a rough woolen-*orbace*, contributing to give value to the rural production in a difficult trend for wheat trade.